



LEGATION DE SUISSE
EN CHINE

RÉFÉRENCE: NOTRE
VOTRE

M. 30.41 - R/cb.
M. 31.10

Pékin, le 18 avril 1951.

E.V.D. HANDELSABTEILUNG		
N ^o <i>11111 870 avo</i>		
22 MAJ 1951	R	5.7.
<i>X</i>	<i>X</i>	<i>X</i>

Monsieur le Ministre,

Les conversations que j'avais eues, à la veille de mon départ de Berne avec vos services ainsi qu'avec un représentant du Vorort, avaient confirmé mon impression première qu'en matière économique ma tâche devait essentiellement être celle de maintenir et de consolider l'état actuel de nos échanges commerciaux avec la Chine. La question de la conclusion d'un traité de commerce ne semblait donc pas se poser et, bien qu'avec certaines hésitations et fléchissements occasionnels, M. Koch paraissait être du même avis.

A l'occasion de la première visite que je lui ai faite au début du mois de janvier, le Ministre du Commerce avait envisagé la nécessité de conclure un arrangement avec la Suisse. Sa conception d'un accord économique m'ayant paru plutôt primaire - il songeait à un traité d'une durée de deux ou trois mois ! - et l'urgence de négociations ne me paraissant alors pas être démontrée, je m'étais borné à lui promettre de vouer toute mon attention à son aimable proposition et à préciser que les traités de commerce conclus par la Suisse avec des pays étrangers prévoient en général une durée d'une année. L'initiative prise par le Ministre mérite néanmoins de retenir notre attention du fait, qu'à ma connaissance, la République Populaire n'a jusqu'ici conclu aucun accord économique avec des nations qui n'appartiennent pas au bloc de l'URSS.

Je rentre d'une visite officielle à Shanghai, où j'ai eu l'occasion de m'entretenir des problèmes économiques qui se posent avec notre Consulat général, la Chambre suisse du Commerce et, isolément, avec les représentants de maisons suisses qui avaient exprimé le désir de me rencontrer. Il m'a également été possible d'entendre les opinions exprimées sur les questions économiques par des experts, qu'avaient désignés les diverses Chambres de commerce étrangères convoquées à une réunion organisée en mon honneur. Je me réserve de vous présenter quelques rapports sur les sujets qui ont été traités et sur

A la Division du Commerce du
Département fédéral de l'Economie publique,

B e r n e .



- 2 -

les impressions que j'ai emportées de ces conversations.

Pour en revenir au problème de la conclusion d'un accord commercial sino-suisse, j'aimerais vous faire savoir qu'à la lumière des observations que je viens de faire à Shanghai, le problème doit être examiné à nouveau. Les milieux économiques suisses de Shanghai souhaitent que les échanges commerciaux entre la Suisse et la Chine soient régis par un accord. M. Koch arrive à la même conclusion et, pour ma part, je partage également cet avis.

La situation n'est plus celle de la fin de l'année 1950. Une évolution s'est opérée, qui rend la conclusion des affaires de plus en plus compliquée dans des conditions de plus en plus incertaines. La guerre de Corée d'abord, puis les mesures de "freezing" adoptées par le Gouvernement des Etats-Unis ont obligé le Gouvernement chinois à aviser à une réglementation plus stricte et souvent tracassière des échanges commerciaux avec l'étranger. Vous connaissez aussi bien que moi les mesures successives décrétées en la matière et les systèmes qui ont été introduits ("Back-to-back letters of credit", échanges par "escrow", paiement par transfert télégraphique ("T.T."), et enfin le troc). Les échanges sur la base de compensations (troc) prennent de plus en plus d'ampleur et il faut prévoir qu'ils finiront, tôt ou tard, par présenter la seule possibilité de commercer avec ce pays. Des exceptions demeurent possibles cependant, mais elles sont limitées, en ce qui concerne les importations, aux produits dont la Chine a un besoin urgent qu'elle a grand'peine à satisfaire (métaux, machines, machines-outils, roulement à billes, installations hydrauliques, etc.) et qu'elle est prête à payer en devises étrangères. Pour les exportations, les produits qui intéressent notre économie ne souffrent aucune exception sauf, peut-être, le thé.

Nous devons envisager aussi la solution du problème du financement des exportations et importations qui compliquera encore celui des délais de livraison et le fait que nous nous intéressons en premier lieu à l'importation de produits saisonniers. Enfin, les milieux commerciaux de Shanghai se montrent préoccupés par le problème déjà aigu et qui menace de le devenir davantage du tonnage disponible.

Je me rends bien compte, en vous proposant d'examiner d'urgence la question de la conclusion d'un accord avec la Chine, que je pose un problème délicat et qui ne sera sans doute pas facile à résoudre. Vous possédez cependant des expériences que je n'ai pas, acquises aux cours de négociations avec l'URSS et des pays satellites de cette dernière. Je pense qu'il faudra procéder par analogie dans l'examen de nos rapports économiques futurs avec la Chine.

C'est dire que je ne me fais aucune illusion

- 3 -

sur les obstacles qui devront être surmontés. La conclusion d'un arrangement raisonnable rendrait à notre économie un service immense. Un échec - que sans vouloir me montrer indûment pessimiste je ne considère pas comme exclu - ne ferait qu'intensifier dans une certaine mesure nos difficultés présentes et accélérerait peut-être également le rythme de la réduction à laquelle il faut s'attendre de nos exportations en Chine.

Je vous serais reconnaissant de me faire connaître dès que possible, et si nécessaire par voie télégraphique, les observations que vous inspireront la proposition qui fait l'objet de la présente communication et je vous en remercie dès à présent.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération. *C. G. G.*